

QUESTIONS - REPONSES

◆ Quelle alternative à l'usage de ces produits ?

Plutôt que de faire "contre la nature", il convient d'avoir les *bons gestes au bon moment* :

→ **couvrir le sol par de la paille** permet de conserver l'humidité, de limiter la croissance d'herbes folles et de favoriser l'activité des vers de terre utiles à la fertilité du sol.

→ **supprimer les herbes non désirées avant la montée en graine** évite leur dispersion.

→ penser à la **rotation des cultures** légumières pour limiter l'appauvrissement du sol.

→ **savoir anticiper les problèmes** (prévenir plutôt que guérir) et utiliser les bons outils de jardinage.



Abeille domestique

◆ Qu'est ce qu'un auxiliaire "assistant du jardinier" ?

Souvent invisibles, ces petits animaux sont **indispensables à la bonne santé du jardin**.

Bactéries, champignons du sol, cloportes, collemboles ou lombrics **travaillent à décomposer et aérer le sol**.

Plus visuels, les crapauds, chauve-souris, hérissons, coccinelles, araignées... mais également mésanges... contribuent à **réguler les "ravageurs"** en les mangeant.

Enfin, la dernière catégorie rassemble les pollinisateurs : abeilles, bourdons, vollucelles (petites mouches) assurent la **reproduction des plantes**.

Autant d'amis à inviter à séjourner pour une longue durée dans le jardin ! Pour cela, **éviter l'usage des pesticides** qui pourraient leur être néfaste. **Conserver des zones de fouillis végétal** (roncières, lierres... accueillant les insectes et oiseaux...). **Planter des végétaux d'origine locale** et laisser fleurir la pelouse. **Composter les déchets**. **Aménager des refuges** simples (tas de bois) ou plus complexes (abris ou nichoirs).

◆ Vous avez dit mauvaise herbe ?

Entrant souvent dans des considérations esthétiques (en faisant concurrence) à nos plantations, il ne faut pas oublier que les orties, pâquerettes, pissenlits, et autres fleurs de cette catégorie **enrichissent la biodiversité** des jardins.



Trèfle violet

[suite 1]

QUESTIONS - REPONSES

[suite] Outre leur vocation d'accueillir les auxiliaires, ces plantes peuvent **soigner** (ex. : le plantain lancéolé contre les piqûres), ou tout simplement entrer dans la composition de notre **alimentation** (ex. salade composée avec de la petite oseille).

◆ Et le désherbage thermique ?

Pour remplacer le traitement chimique dans les espaces publics, les collectivités souhaitent de plus en plus acquérir des équipements de traitements alternatifs : **désherbage thermique à eau chaude, à gaz, ou à flamme...**

Coûteuses en matériel et en temps consacré au nettoyage, ces nouvelles techniques doivent être mises en œuvre à l'issue de la réflexion menée dans le cadre d'un **plan de désherbage** communal ou inter-communal.

Ce plan définit les zones qui peuvent être traitées par des procédés chimiques, des zones qui ne doivent pas faire l'objet de ce type de traitement (risque d'atteinte des milieux aquatiques), des zones qui peuvent rester en "herbes naturelles".

◆ Se renseigner...

Compte-tenu du fait de l'évolution permanente de la réglementation en la matière, le ministère de l'agriculture et de la pêche met à disposition un site qui référence tous ces produits et leurs usages :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> onglet "mentions"

Le Service de l'Observation et des Statistiques fait également le point sur cette thématique :

<http://www.ifen.fr/> accès thématique "eau"



Désherbage thermique

FICHES PRATIQUES
Contrat de Rivière
du Haut Adour



L'usage des produits phytosanitaires

Fin 2007, le Grenelle de l'Environnement préconisait une réduction de 50 % des usages en pesticide tout confondu, le retrait d'une cinquantaine de matières actives parmi les plus préoccupantes et un développement de l'agriculture biologique. Qu'en est-il aujourd'hui et comment participer activement à cet impératif ?

◆ Petite définition

Un produit phytosanitaire (ou pesticide) est une préparation destinée à **lutter contre les "mauvaises herbes"** (rencontrées dans son jardin, son champ ou sur le bord de son trottoir...), à **tuer les parasites** dits ravageurs (insecticides, fongicides...), ou à **combattre les maladies** des cultures.

On peut également le rencontrer dans certaines peintures, moquettes, produits ménagers, anti-moustiques, jouets...

Ces produits ne sont pas anodins. Mal employés, ils peuvent être **dangereux pour l'homme et les milieux naturels**, suivant le type de substances actives (ou molécules chimiques) qu'ils contiennent. Le **contact par la peau et l'inhalation** sont dans la plupart des cas dommageables pour la santé.



Jardin fleuri

Pour plus d'information
Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour
1, av. des Victimes du 11/06/44 – 65200
Bagnères-de-Bigorre
Tel : 05.62.95.11.14 – Fax : 05.62.91.92.32
contrat.riviere.haut.adour@wanadoo.fr
<http://www.cr-hautadour.com/>



Comment agir ?

◆ Les principaux consommateurs

De longue date, les agriculteurs sont les principaux utilisateurs de ces produits. La France est ainsi le 1^{er} consommateur européen de pesticides. Conscient de cette problématique, le monde agricole met en œuvre des pratiques qui tendent à réduire l'impact de ces usages sur les milieux (contrôle des pulvérisations, plantation de bande enherbée au bord des rivières, désherbage mécanique, plantation de haies...).

Les collectivités et les particuliers utilisent également ces produits phytosanitaires pour entretenir voiries, allées, jardins publics et privés. Souvent utilisés sur des **surfaces imperméables**, ces produits peuvent **ruisseler facilement vers les milieux aquatiques**.

◆ Un constat alarmant

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater l'omniprésence des pesticides dans notre environnement : dans l'**air** (lors d'épandage...), parfois dans l'**eau** du robinet (normes limites dépassées), dans notre **alimentation** (fruits, légumes), dans les **rivières** et **eaux souterraines**... mais également dans nos **organismes**, ainsi que ceux de la faune sauvage et de nos animaux domestiques.



Logo "dangereux pour l'environnement", présent depuis 2004 sur les emballages

Un exemple original :

"Embellissons nos murs" – Rennes

Plutôt que d'éliminer par traitement chimique les herbes qui se développent entre le trottoir et le mur, le particulier est invité à **jardiner cette zone avec des plantes d'ornementation**. Cet entretien par plantation permet d'éviter l'usage de produits désherbants en sélectionnant la les plantes souhaitées (nettoyage manuel).

◆ Concernant l'exposition...

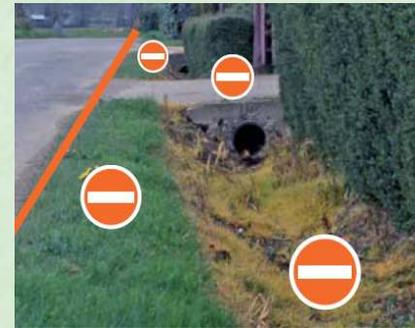
- ◆ **Laver**, voire éplucher les fruits ou légumes non issus de l'agriculture biologique.
- ◆ **Utiliser des répulsifs naturels** ou des pièges pour les insectes non désirés dans la maison (bois de cèdre pour les mites, tapettes à mouches, moustiquaires, eau sucrée...).
- ◆ Abandonner les diffuseurs insecticides (surtout en présence d'enfant).
- ◆ **Aérer régulièrement votre logement**.
- ◆ Installer dans votre intérieur des **plantes qui ont la faculté d'absorber les polluants** présents dans l'air (Ficus, Dracena, Philodendron...).



Un filtre naturel, le Ficus benjamina



Éviter de traiter les caniveaux



Ne pas traiter les fossés



Interdiction de traiter au bord d'une rivière

◆ Si vous devez utiliser ces produits...

Face à l'invasion de puces ou de moustiques, les techniques alternatives présentées plus haut peuvent rester sans effet. Vérifier que les bombes insecticides ne contiennent pas de substances telles le lindane ou le dichlorvos aujourd'hui interdites. Traiter et **aérer**.

◆ Concernant les pratiques...

- ◆ Depuis 2006, il est **interdit** de pulvériser des **produits phytosanitaires à moins de 5 m d'une rivière, canal ou point d'eau** (matérialisés en trait plein ou pointillé sur les cartes IGN 1/25.000). Se référer à la notice de l'emballage, certains produits ne pouvant pas être utilisés à moins de 20 m, voire 100 m...
- ◆ **Ne pas traiter les caniveaux, bouches d'égouts, ni les fossés** (même sans eau).
- ◆ **Éviter d'utiliser les anti-mousses** sur les terrasses, trottoirs et toitures (la pluie les entraîne vers les rivières).
- ◆ **Mieux accepter les herbes "spontanées"** qui se développent sur les trottoirs de votre commune.
- ◆ **Pailler le pied de vos plantations et biner à la main**, afin d'éviter de traiter les mauvaises herbes.
- ◆ **Évacuer les produits non utilisés ou anciens** (bombes, flacons...) à la **déchetterie** la plus proche ; ne pas vider les liquides dans l'évier.
- ◆ **Pourquoi ne pas essayer le désherbage thermique ?** (matériel en vente dans la plupart des jardinerie).

◆ Et dans le jardin ?

Le mildiou ou autre puceron attaquent le jardin ?
Éviter d'employer de vieux produits étiquetés "dangereux". Privilégier ceux utilisés en agriculture biologique (cuivre, pyrèthre...). **Se protéger** lors de l'application (gants, masques, lunettes...), **respecter les doses prescrites et ne pas mélanger les produits !** S'assurer que l'emballage du produit porte la mention "**autorisé dans les jardins**" avant de l'employer.